



5 février 2020

(20-0901)

Page: 1/3

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA GAMBIE

Addendum

La communication ci-après, datée du 4 février 2020, est distribuée à la demande de la délégation de la Gambie pour l'information des Membres.

Comme suite à la notification datée du 25 janvier 2018 (G/TFA/N/GMB/1), la Gambie notifie les dates définitives pour la mise en œuvre de ses engagements de la catégorie B.

Disposition	Intitulé/description	Date de mise en œuvre définitive
Article 1:1	Publication	31 décembre 2025
Article 1:3	Points d'information	31 décembre 2025
Article 1:4	Notification	31 décembre 2030
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	31 décembre 2030
Article 2:2	Consultations	30 juin 2025
Article 4	Procédures de recours ou de réexamen	31 décembre 2025
Article 7:4	Gestion des risques	31 décembre 2025
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	31 décembre 2025
Article 10:2	Acceptation de copies	30 juin 2023
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	31 décembre 2030
Article 12	Coopération douanière	31 décembre 2030

Pour plus de commodité, la liste complète des engagements des différentes catégories de la Gambie est résumée dans le tableau ci-joint.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	B	22 février 2020	31 décembre 2025	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	A	-	-	-
Article 1:3	Points d'information	B	22 février 2019	31 décembre 2025	-
Article 1:4	Notification	B	22 février 2018	31 décembre 2030	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	22 février 2018	31 décembre 2030	-
Article 2:2	Consultations	B	22 février 2018	30 juin 2025	-
Article 3 Décisions anticipées					
		A	-	-	-
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		B	22 février 2019	31 décembre 2025	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A	-	-	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	C	22 février 2022	À déterminer	À déterminer
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	A	-	-	-
Article 7:2	Paiement par voie électronique	C	22 février 2022	À déterminer	À déterminer
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:4	Gestion des risques	B	22 février 2020	31 décembre 2025	À déterminer
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	A	-	-	-
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	B	22 février 2018	31 décembre 2025	-
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	22 février 2022	À déterminer	À déterminer
Article 7:8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7:9	Marchandises périssables	A	-	-	-
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		C	22 février 2020	À déterminer	À déterminer
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:2	Acceptation de copies	B	22 février 2019	30 juin 2023	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	C	22 février 2022	À déterminer	À déterminer
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	B	22 février 2019	31 décembre 2030	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
Article 11 Liberté de transit					
		A	-	-	-
Article 12 Coopération douanière					
		B	22 février 2022	31 décembre 2030	-